

Séance du 13 juin 2022

Monsieur Christophe Longchamp, Président, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à la Municipalité et aux membres du Conseil Général. Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, est excusé pour raison médicale.

Il présente Madame Tatyana Laffely, nouvelle secrétaire communale et Monsieur Daniel Allemann, nouveau boursier.

Lors de la séance du 6 décembre 2021, un courrier reçu de la part de plusieurs propriétaires concernant la révision du PACom n'avait pas été lu. Monsieur Christophe Longchamp fait la lecture de ce courrier.

Monsieur Jean-Baptiste Caillat faire part de sa démission au sein du Conseil Général.

1. **Appel**
2. **Approbation du procès-verbal de la dernière séance**
3. **Assermentation(s) de nouveau(x) membre(s)**
4. **Election du Bureau**
5. **Nomination de la Commission de gestion-finances**
6. **Nomination d'un/e membre pour la commission communal de recours**
7. **Nomination d'un/e délégué/e pour l'association intercommunale « ASICOVV »**
8. **Nomination de la commission pour la future association « EHVV – Epuration Haute Venoge – Veyron »**
9. **Nomination de la commission pour la future association de la « Vy de Mauraz »**
10. **Préavis 01/2022 - Comptes 2021 - Rapport de la commission de gestion-finances. Discussion/adoption**
11. **Préavis 02/2022 – Demande de crédit budgétaire complémentaire pour création de la « Place à tourner » - Rapport de la commission de gestion-finances. Discussion/adoption**
12. **Communications de la Municipalité**
13. **Propositions individuelles**

1. **Appel**

23 membres sur 36 répondent présents. Sont excusés : Mesdames Jasmin Briand, Dominique Isabelle Caillat, Mary-Lise Caillat, Anne David, Martine Debétaz et Nadine Rochat et Messieurs Jean-Luc Caillat, Philippe Caillat, Marc David, Roger Longchamp. Sont absents : Mesdames Mélanie Caillat, Juliette David et Monsieur Mathieu Bettens

Le tiers du nombre total des membres étant atteint, le Conseil peut délibérer.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021 est accepté à l'unanimité.

3. Assermentation(s) de nouveau(x) membre(s)

Aucune

4. Election du Bureau

Conformément au règlement du Conseil Général, nous procédons à la nomination annuelle du Président, du Vice-président, des scrutateurs et des suppléants.

Présidence :

Monsieur Christophe Longchamp se représente au poste de Président.

Nous procédons au vote à bulletins secrets.

Bulletins délivrés : 23

Bulletins rentrés : 23

Blanc : 1

Christophe Longchamp : 22 voix

Par 22 voix, Monsieur Christophe Longchamp est élu Président du Conseil Général

Vice-présidence :

Madame Julie Zimmermann se représente au poste de Vice-président.

Nous procédons au vote à bulletins secrets.

Bulletins délivrés : 23

Bulletins rentrés : 23

Julie Zimmermann : 21 voix

Nuls : 2

Par 21 voix, Madame Julie Zimmermann est élue.

Scrutateurs :

Madame Anne-Lise Courvoisier est confirmée à l'unanimité par acclamation.

Monsieur Marc David est élu à l'unanimité par acclamation.

Suppléants :

Madame Floriane Briand est confirmée par acclamation à l'unanimité.

Monsieur Didier Vanbeneden est élu par acclamation à l'unanimité.

Le bureau est donc constitué pour un an et Monsieur le Président remercie tout le monde pour leur engagement.

5. Nomination Commission de gestion-finances

Membres : Madame Sylvie Vial-d'Aumeries est confirmée à l'unanimité par acclamation.
Madame Rosemarie Fuchs est confirmée à l'unanimité par acclamation.
Monsieur Olivier Bonzon est confirmé à l'unanimité par acclamation.

Suppléant : Monsieur André Horisberger est confirmé à l'unanimité par acclamation.

6. Nomination d'un/e membre pour la commission communal de recours

Membres : Madame Claire David Horisberger est élue à l'unanimité par acclamation.

7. Nomination d'un/e délégué/e pour l'association intercommunale « ASICOVV »

Madame Caroline Cauley Cellery est élue à l'unanimité par acclamation.

8. Nomination de la commission pour la future association « EHVV – Epuration Haute Venoge – Veyron »

Monsieur Jérôme Girardin, Municipal, présente l'association intercommunale « EHVV ». L'épuration des eaux usées, selon de nouvelles normes, doit être rénovée. L'association regroupe 15 communes de la région.

La nouvelle commission nommée a déjà fonctionné en amont.

Membres : Monsieur Didier Vanbeneden est élu à l'unanimité par acclamation.
Monsieur Olivier Bonzon est élu à l'unanimité par acclamation.
Monsieur André Horisberger est élu à l'unanimité par acclamation.

9. Nomination de la commission pour la future association de la « Vy de Mauraz »

Monsieur Jérôme Girardin, Municipal, présente l'association intercommunale « Vy de Mauraz ». Cette commission est créée dans le but d'établir de nouveaux statuts.

Membres : Madame Françoise Blanchoud est élue à l'unanimité par acclamation.
Monsieur Mathieu Bettens est élu à l'unanimité par acclamation.
Monsieur Kevin Reymond est élu à l'unanimité par acclamation.
Monsieur Roger Longchamp est élu à l'unanimité par acclamation.

10. Préavis 01/2022 - Comptes 2021 - Rapport de la commission de gestion-finances. Discussion/adoption

Monsieur Marc Vial, Vice-Syndic, passe page par page les comptes 2021 et demande s'il y a des questions.

Page 1 Administration générale – Aucune question.

Page 2 Finances - Aucune question.

Pages 3-4 Domaine et bâtiments – Les travaux de la place à tourner ont pris du retard, ils sont reportés en 2022.

Les travaux d'entretien des routes n'ont pas été exécutés, car ils ont été jugés non nécessaires.

Diminution de frais de la déchetterie, dû à son ouverture 1 semaine sur 2.

Pages 5-6 : Travaux - Travaux d'entretien et de curage des canalisations St-Denis – La Chaux reportés.

Page 7 : Instruction publique et cultes - Augmentation de l'entretien des locaux dû à la situation sanitaire.

Page 8 : Police – Les taxes sont imposées par rapport au nombre d'habitants. Ils augmentent chaque année.

Page 9 : Sécurité sociale - Les taxes sont imposées par l'Etat de Vaud.

Page 10 : Services industriels – Augmentation des séances pour la création de l'association « Vy de Mauraz ».

Repérage des canalisations souterraines et cartographie par la société GEO NRJ.

Démolition de l'ancien réservoir communal.

Les comptes 2021 se présentent comme suit :

Charges : CHF 652'934.80

Revenus : CHF 656'427.33

Excédent de charges : CHF 3'492.53

Madame Sylvie Vial-d'Aumeries prend la parole pour le rapport de la Commission de gestion-finances.

La Commission de gestion-finances composée de Mesdames Rosemarie Fuchs, Sylvie Vial-d'Aumeries et Monsieur Olivier Bonzon, s'est réunie le 27 mai 2022 afin de vérifier les comptes communaux 2021.

Madame Sylvie Vial-d'Aumeries remercie Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, et Monsieur Daniel Allemann, Boursier communal, d'avoir répondu à toutes les questions de la Commission gestion-finances.

La Commission de gestion-finances a passé les documents présentés en revue et comparés aux chiffres des comptes 2020 et du budget 2021. Il est rappelé que le Covid-19 a encore eu une forte incidence sur l'année 2021, notamment sur la population, l'économie et le monde en général.

Par rapport à 2020, les charges totales de notre Commune sont inférieures de 19.9% et les revenus totaux de 19.6%.

Il a été constaté :

- que les débiteurs sont essentiellement l'Etat de Vaud, l'ASICOVV et la DGE ; le boursier a informé que ces dettes sont réglées ;
- que la marge d'autofinancement positive est d'un montant correct par rapport au total du bilan et du « chiffre d'affaires » de la Commune ;
- que la prudence de notre Exécutif s'est montrée payante ;
- que la réduction des horaires d'ouverture de la déchetterie a un effet positif sur les comptes de la Commune ;
- que les comptes se soldent par un excédent de produits de CHF 3'492.53 après attribution aux fonds de réserve.

Après vérification, la commission de gestion-finances propose au Conseil Général de Chavannes-le-Veyron :

- D'accepter les comptes communaux de l'année 2021 tels que présentés ;

- De donner décharge à la Boursière et à la Municipalité ;
- De donner décharge à la commission de son mandat.

Il n'y a pas d'autre remarque ni de question : les comptes communaux 2021, le préavis 01/2022 et le rapport de la commission de gestion-finances sont adoptés à main levée, à l'unanimité, sans avis contraire.

Monsieur Christophe Longchamp remercie le Municipalité, Monsieur le Boursier et la commission de gestion-finances pour leur bon travail.

11. Préavis 02/2022 – Demande de crédit budgétaire complémentaire pour création de la « Place à tourner » - Rapport de la commission de gestion-finances. Discussion/adoption

Monsieur Marc Vial, Vice-Syndic, présente le préavis 02/2022 et dorénavant tout dépassement au budget doit être présenté et voté au Conseil Général.

L'intégralité des travaux budgétés en 2021 n'ont pas pu être exécutés l'année même, pour cause administrative lors de la demande de subvention cantonale. Il a été décidé de reporter les travaux de la seconde partie en 2022. Seuls les travaux sur le Chemin du Croset ont pu être effectués en 2021.

A ce jour, l'entier des travaux sont terminés et avec satisfaction.

Afin de répondre aux dispositions légales compte tenu du report de l'exécution de la 2^{ème} étape, la Municipalité sollicite le Conseil Général afin d'obtenir son autorisation formelle.

Madame Sylvie Vial-d'Aumeries prend la parole pour le rapport de la Commission de gestion-finances.

La Commission de gestion-finances composée de Mesdames Rosemarie Fuchs, Sylvie Vial-d'Aumeries et Monsieur Olivier Bonzon, s'est réunie le 27 mai 2022 pour étudier le préavis 02/2022, en présence de Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, et Monsieur Daniel Allemann, Boursier.

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, indique qu'au jour de la séance, les travaux étaient terminés et la subvention encaissée.

La Commission de gestion-finances propose au Conseil Général d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 19'600.00, dont à déduire la subvention cantonale de CHF 18'850.00, soit un solde de CHF 750.00 qui sera financé par la trésorerie pour couvrir la dernière partie des travaux, soit la stabilisation de la Place à tourner du Chemin du Cimetière.

Il n'y a pas d'autre remarque ni de question : le préavis 02/2022 et le rapport de la commission de gestion-finances sont adoptés à main levée, à l'unanimité, sans avis contraire.

12. Communications de la Municipalité

Monsieur Marc Vial, Municipal, informe que le Chemin du Refuge jusqu'au Chemin de la Déchetterie sera fermé dès le 1^{er} juillet pour une durée d'un à deux mois environ, afin de stabiliser le chemin après sa rénovation. Une déviation sera mise en place.

Les cultes du Jeune du 21 juin, auront lieu le matin à 10h00, suivi d'une agape offerte par la Commune, et le second culte à 14h00.

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, a transmis un courrier à Monsieur Marc Vial, Municipal.

Lors de la dernière séance du Conseil Général, une demande a été faite par plusieurs propriétaires pour la révision du PACom. Il explique qu'en 2015, il a été demandé aux Communes de remplir le bilan de réserve constructible, afin de calculer le surdimensionnement de celles-ci.

Le résultat pour la Commune de Chavannes-le-Veyron est positif, la Commune n'a pas utilisé toute sa surface en zone constructible. De ce fait, la Municipalité avait décidé de ne pas réviser son PGA, en 2015.

Il a été demandé, uniquement aux Communes surdimensionnées de réviser leur PGA d'ici juin 2022. De ce fait, cela laisse le choix à la Commune de Chavannes-le-Veyron de vouloir revoir son PGA.

Un débat en date du 9 juin a été entamé au sein du Conseil des Etats, sur la réforme de la loi sur l'aménagement du territoire, concernant les bâtiments en hors zone à bâtir.

Il veut ainsi permettre aux Cantons de réaffectés dans les zones spéciales des bâtiments agricole inutilisés à des fins d'habitation.

Pour la Municipalité, il serait judicieux d'attendre la décision finale du Conseil des Etats afin d'aboutir à une désaffectation des bâtiments en hors zone à bâtir.

Pour précision, à titre d'exemple ; Il serait possible de densifier le bâtiment de Monsieur Olivier Bonzon, sans faire passer le secteur en zone à bâtir.

Monsieur Olivier Bonzon demande si la Municipalité va attendre la décision du Conseil d'Etat ou entreprendre une procédure en amont.

Monsieur Marc Vial, Municipal, répond que la Municipalité va attendre la décision de l'Etat de Vaud et prendre position sur la nécessité de modifier l'affectation des habitations en hors zone à bâtir.

Si la réforme passe et qu'il sera possible de densifier les bâtiments en hors zone à bâtir sans réviser le PGA, cela ferait des économies à la Commune d'environ CHF 80'000.00.

La Municipalité reste attentive à la décision du Conseil d'Etats à ce sujet.

Monsieur Jérôme Girardin informe que deux séances publiques auront lieu le 6 septembre à L'Isle et le 8 septembre à La Sarraz, afin de présenter le projet l'association intercommunale épuration Haute Venoge – Veyron.

Il indique que des abonnements pour la piscine de La Sarraz sont disponibles auprès de la Commune.

Madame Isabelle Mancino Municipale, informe que la Commune va acquérir de vraies poubelles pour les crottes de chiens. Elles seront prochainement installées.

13. Propositions individuelles

Monsieur Marc Vial, Vice-Syndic, informe qu'une collation sera servie à la fin de la séance et qu'un pot de miel de la commune est offert à chacun des membres présents. Il indique que du miel est disponible à la vente auprès de la municipalité et de Monsieur Christophe Longchamp.

Monsieur Christophe Longchamp, Président, indique que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le lundi 5 décembre 2022. Il rappelle l'importance des votations du 25 septembre prochain.

Il remercie les scrutateurs du Conseil Général, Madame Nicole Bonzon pour son travail et sa bonne entente au sein du Bureau, la Municipalité pour sa bonne collaboration. Il conclut la séance en adressant ses meilleurs vœux pour l'été 2022.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Christophe Longchamp lève l'assemblée à 21h07.

Le Président
Christophe Longchamp



La Secrétaire
Nicole Bonzon

